

Aperçu des garanties et primes que vous pouvez souscrire dans la police complémentaire

Montants assurés	1 ^{er} rang IPI	2 ^{ème} rang Federia	Total assuré
Responsabilité civile professionnelle (par sinistre)			
Dommages corporels et immatériels consécutifs	1.250.000 €	0 €	1.250.000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs	250.000 €	250.000 €	500.000 €
Dommages immatériels purs	250.000 €	250.000 €	500.000 €
Augmentation de la limite RC professionnelle (moyennant surprime)			
Dommages corporels et immatériels consécutifs	1.250.000 €	1.250.000 €	2.500.000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs	250.000 €	2.500.000 €	2.750.000 €
Dommages immatériels purs	250.000 €	1.250.000 €	1.500.000 €
Responsabilité civile exploitation (par sinistre)			
Dommages corporels et immatériels consécutifs	1.250.000 €	DC : 5.000.000 € DIC : 0 €	DC : 6.250.000 € DIC : 1.250.000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs	250.000 €	375.000 €	625.000 €
Dommages immatériels purs	250.000 €	0 €	250.000 €
Garanties particulières			
Frais de reconstitution de dossiers perdus ou détruits (par reconstitution)	0 €	5.000 €	5.000 €
Frais de réfection des actes (par acte)	0 €	500.000 €	500.000 €
Détournement / Vol par un préposé ou un tiers (par sinistre) ¹	30.000 €	70.000 €	100.000 €
Intermédiaire en crédit hypothécaire (par sinistre / par an)	0 €	460.000 € / 750.000 €	460.000 € / 750.000 €
Homme à tout faire (parties communes / parties privatives) ²	0 €	1.500.000 €	1.500.000 €
Cautionnement (par sinistre et par an)			
Par agent immobilier	250.000 €	0 €	250.000 €
Par agence de locations saisonnières (moyennant surprime)	0 €	250.000 €	250.000 €
Assurance fonds de tiers (par sinistre) - uniquement pour membres Federia			
Courtier	0 €	62.500 €	62.500 €
Régisseur de biens	0 €	250.000 €	250.000 €
Protection juridique (par sinistre)			
Défense pénale (par sinistre)	20.000 €	0 €	20.000 €
Recours civil (par sinistre)	20.000 €	0 €	20.000 €
Droit disciplinaire (par sinistre / par an)	0 €	10.000 €	10.000 €
Défense civile (amiante / pollution) (par sinistre) ³	0 €	12.500 €	12.500 €
Litiges contractuels + Récupération d'honoraires (par sinistre / par an)	0 €	10.000 € ou 20.000 €	10.000 € ou 20.000 €

¹Garantie supplémentaire moyennant surprime pour les non-membres Federia

² Il y a des sublimites pour les dommages immatériels consécutifs et purs et pour la garantie des biens confiés.

³Moyennant surprime

 = garanties de base (compris dans la cotisation membre Federia)

Quel est le montant de la prime ? (prime annuelle t.t.c.)

Pour rappel, la prime de l'assurance collective obligatoire IPI 1er rang est comprise dans la cotisation du membre IPI.

Police collective complémentaire 2ème rang:

- pour les membres de Federia, la prime pour les garanties de base est incluse dans la cotisation;
- les agents immobiliers non-membres de Federia peuvent adhérer à ce programme sur une base facultative.

Primes annuelles	Prime membre Federia	Prime non-membre Federia
Garanties de base¹		
Garanties de base	Compris dans la cotisation Federia	Titulaire IPI : 82 € Stagiaire IPI : 65 €
Garanties optionnelles (en complément aux garanties de base, moyennant surprime)²		
Augmentation des capitaux RC professionnelle dommages corporels (par agent immobilier)	75 €	100 €
Augmentation des capitaux RC professionnelle en : dommages matériels et immatériels consécutifs (par agent immobilier)	350 €	350 €
• + dommages immatériels purs (par agent immobilier)	475 €	475 €
Détournement / Vol par un préposé ou un tiers	0 €	100 €
Protection juridique étendue (litiges contractuels et récupération d'honoraires) : Agent immobilier ou stagiaire (par agent immobilier) Régisseur (par régisseur)	100 € / 200 € 375 € / 750 €	125 € / 250 € 400 € / 800 €
Défense civile (amiante / pollution) (par police)	150 €	190 €
Agence de locations saisonnières (par police)	175 €	245 €
Certificateur énergétique (par police)	110 €	154 €
Commissaire aux comptes (par police)	82,50 €	115,50 €
Etat des lieux travaux / Coordination travaux (par police)	110 €	110 €
Intermédiaire en crédit hypothécaire (par police)	125 €	125 €
Expert judiciaire (par expert judiciaire)	121 €	121 €
Homme à tout faire :		
Parties communes (p.p.)	25 €	25 €
Parties privatives (max. 3)	200 €	200 €
Administrateur provisoire : par administrateur et par mandat ³	85 €	120 €

¹Garanties de base : voir zones colorées en bleu clair du tableau des garanties au recto – Société(s) supplémentaire(s) à assurer : gratuit

²Garanties optionnelles : en complément à la garantie de base (voir zones non-colorées du tableau des garanties)

³Couverture limitée aux garanties de base suivantes RC professionnelle / RC exploitation / Protection juridique

Pour les membres FEDERIA:

Bénéficiez de réductions sur vos primes en fonction du nombre de garanties optionnelles souscrites

- 20% de réduction pour 3 garanties différentes.
- 25% de réduction pour 4 garanties différentes.
- 30% de réduction pour 5 garanties différentes.

Détails de la garantie risque de décès (accident de compromis)

Montants assurés	Option 1	Option 2	Option 3
Assurance risque de décès (accident du compromis) (moyennant surprime)			
Montants assurés en cas de décès – si vente réalisé	250.000 €	300.000 €	500.000 €
Si vente non-réalisé ¹	4.500 €	4.500 €	4.500 €

¹ La compagnie d'assurance paie la commission due à l'agent immobilier, dans la mesure où elle n'a pas été payée par l'acquéreur.

Primes			
Membres Federia	250.000 €	300.000 €	500.000 €
Première tranche de 25 compromis	125,00 €	260,00 €	390,00 €
Première tranche de 50 compromis	195,00 €	400,00 €	600,00 €
Tranche de 25 compromis supplémentaires	97,50 €	200,00 €	300,00 €
Non-membres Federia	250.000 €	300.000 €	500.000 €
Première tranche de 25 compromis	170,00 €	350,00 €	525,00 €
Première tranche de 50 compromis	265,00 €	540,00 €	810,00 €
Tranche de 25 compromis supplémentaires	132,50 €	270,00 €	405,00 €

Quelles sont les franchises d'application ?

Pour la garantie "défense disciplinaire" un seuil d'intervention de 400 € est d'application.

Pour la garantie "récupération d'honoraires" et "litiges contractuels", un seuil d'intervention de 1.000 € est d'application.

Responsabilité civile exploitation :

- Si Federia doit intervenir en 1^{er} rang : 10 % du montant du dommage (minimum 250 € - maximum 2.500 €)
- Si Federia doit intervenir en 2^{ème} rang : il n'y a pas de franchise. Une franchise de 10% du montant du dommage est applicable dans la police de l'IPI.

Responsabilité civile professionnelle et garanties optionnelles :

- Si Federia doit intervenir en 1^{er} rang : 10 % du montant du dommage (minimum 375 € - maximum 2.500 €)
 - Remarque : à partir du 2^{ème} sinistre dans la même année : 10 % du montant du dommage (minimum 500 € - maximum 2.500 €)
- Si Federia doit intervenir en 2^{ème} rang : il n'y a pas de franchise. Une franchise de 10% du montant du dommage est applicable dans la police de l'IPI.

Activité d'Intermédiaire en crédit hypothécaire / Homme à tout faire (parties communes/parties privées) : 250 €

Quels sont les avantages de la police complémentaire ?

- Des garanties plus larges qui complètent la police collective obligatoire de l'IPI
- Un seul assureur pour les deux polices pour une gestion simplifiée (aucune discussion possible entre assureurs)
- Un seul intermédiaire : Van Dessel Insurance Brokers

Les garanties ci-dessous sont uniquement pour les membres Federia.

Les détails des garanties de l'assurance cyber

Montant assuré par sinistre par année d'assurance : 250.000 €.

Montants assurés	
Garanties assistance	Montant assuré
Assistance 24/7	Jusqu'à 72h suivant une cyber attaque sans franchise avec un maximum de 15.000 €. Après confirmation d'un sinistre couvert, client a droit aux garanties ci-dessous jusqu'au plafond de garantie (250.000 €).
Expert en sécurité IT	250.000 €
Consultants juridiques	250.000 €
Garanties First Party (Dommages subis par vous)	
Ransomware/Cyber-extorsion et tous les frais	250.000 €
Enquêtes et sanctions	250.000 €
Violation de données personnelles	250.000 €
Atteinte à vos données confidentielles	250.000 €
Interruption et atteinte à vos activités professionnelles	Montant forfaitaire par jour basé sur la chiffre d'affaire, consultez table ci-dessous. Rémunération de max. 30 jours.
Récupération de données et l'infrastructure IT	250.000 €
Améliorations	Jusqu'à un maximum de 10 % du dommage pour lequel nous vous indemnisons et ce sans pouvoir dépasser € 10.000.
Surfacturation	Max. 50.000 €
Garanties Third party (Dommages causés aux tiers)	
Dommages causés aux tiers	250.000 €
Garantie pertes d'exploitation (Chiffre d'affaires annuel hors TVA)	
	Montant forfaitaire par jour
Jusqu'à 150.000 €	150,00 €
150.001 € à 250.000 €	250,00 €
250.001 € à 500.000 €	500,00 €
500.001 € à 1.000.000 €	800,00 €
1.000.001 € à 2.500.000 €	1.000,00 €
Garantie facultative	
Cyber-fraude/vol	Max. 50.000 €

Quelles sont les franchises d'application ?

Franchise : 1.000,00 € par demande en réparation / sinistre. Aucune franchise ne s'applique pour les garanties Assistance.
 Période d'attente interruption d'activités professionnelles : 24 heures

Quel est le montant de la prime ?

Chiffre d'affaires annuel (hors TVA)	Prime annuelle et TTC
Jusqu'à 150.000 €	525,00 €
150.001 € à 250.000 €	601,00 €
250.001 € à 500.000 €	711,00 €
500.001 € à 1.000.000 €	951,00 €
1.000.001 € à 2.500.000 €	1.514,00 €
<i>*Si votre chiffre d'affaires annuel est supérieur à € 2.500.000, contactez federia@vandessel.be pour un devis sur mesure.</i>	
Option cyber-fraude et/ou vol	109,25 €

Quels sont les avantages clés?

- Pertes financières : Couverture pour la perte de revenus et les coûts de récupération après un incident cyber.
- Ransomware : Paiement de rançon et frais associés.
- Responsabilité : Couverture des frais juridiques et des réclamations de tiers.
- Assistance 24/7 : Accès à des experts pour vous aider à résoudre les incidents, recomposer vos données ou reconstruire votre infrastructure informatique.
 - (Hotline +32 800 19 002)